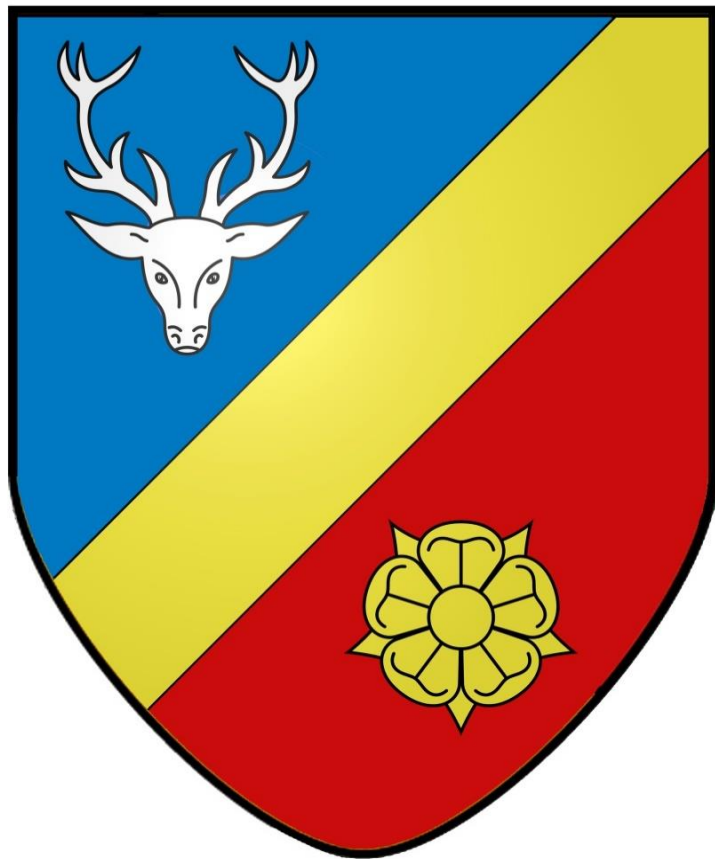


Info Servion

Edition avril 2025



[*www.servion.ch*](http://www.servion.ch)

Edité par la Municipalité de Servion

Table des matières

➤ Présentation de Servion	2
➤ Autorités	3
• Municipalité	
• Conseil communal	
➤ Adresses officielles	4 - 5
• Administration communale	
• Administration cantonale	
• Services communaux, intercommunaux ou régionaux	
• Autres adresses	
➤ Services médicaux et sociaux	6
• Services médicaux	
• Services sociaux	
➤ Secours et renseignements	7
➤ Ecoles et vacances scolaires	8
➤ Transports et agenda des manifestations	9
• Bus TL 65 et bus postal 75 et 85	
• Agenda des manifestations	
➤ Structures d'accueil de la petite enfance	10
➤ Informations pratiques	11
• Impôts et taxes communales	
• Papiers d'identité	
• Magasin – Epicerie – Tea-room – Agence postale	
➤ Location de la salle communale	12
➤ Sociétés et associations locales	13
➤ Gestion des déchets	14 - 19
• Règlement des déchets (fonctionnement)	
• Trier c'est valoriser	
• Déchets refusés dans les sacs	
• Quoi – Où	
➤ Détenteurs de chiens	20
➤ Télé-réseau - Internet - Téléphonie	21
➤ Un peu d'histoire de Servion et photos	22 - 23
➤ Un peu d'histoire de Les Cullayes et photos	24 - 25
➤ Archives : La tour du pétrole	26
➤ Diverses illustrations	27
➤ Que faire en cas de	28
➤ Mes notes personnelles	29



Sous les armoiries de

Servion



**les villages de Les Cullayes et de Servion forment la nouvelle
Commune de Servion depuis le 1er janvier 2012.**

- Nom des habitants de Servion :** Les Servionnais (surnommés les ânes)
- de Les Cullayes :** Les Cullatis ou «Lè Rondze-Bourri»
soit les rongeurs de haies.
- Population :** 2'228 habitants au 31 décembre 2024 (941 ménages)
- Superficie :** 844 hectares, dont 576 ha en surface agricole et
137 en forêt (105 ha propriété de la Commune de Servion)
- Altitude :** 773 mètres à la Chapelle de Servion
837 au centre de Les Cullayes
855 mètres au réservoir situé au bois de Villars.
- Dureté de l'eau :** eau moyennement dure
- Taux d'imposition :** 69% de l'impôt cantonal de base pour 2025
- Impôt foncier :** 1 o/oo de l'estimation fiscale

District de Lavaux-Oron



*Le district de Lavaux-Oron, regroupe 16 communes,
ce qui représente 65'729 habitants au 31 décembre 2024.*

Le Préfet du district est M. Daniel Flotron.

12 député-e-s représentent le district au Grand Conseil (sur 150).

Autorités - Législature 2021-2026

Municipalité

Syndic

Jérôme Oberson - Servion

Administration générale / RH / Finances / Police /
Aménagement territoire / Défense incendie
079 604 92 64 - jerome.oberson@servion.ch

Vice-Syndique

Monique Ries - Servion

Domaines et bâtiments / Déchets et déchetteries /
Cultes / Protection civile
078 664 02 18 - monique.ries@servion.ch

Municipaux

Yves Boand - Les Cullayes

Instruction publique / Affaires sociales / Routes /
Eclairage public
078 904 42 34 - yves.boand@servion.ch

Yves Devaud - Servion

Police des constructions / Forêt / Service de la mobilité
079 661 41 96 – yves.devaud@servion.ch

François Henry - Servion

Assainissement / Service des eaux / Manifestations /
Energie / Informatique
079 434 75 59 – francois.henry@servion.ch

Conseil communal

Présidente

Christine Müller - Servion

presidence.cc@servion.ch

Vice-Président

Guillet Erwan - Les Cullayes

Secrétaire

Svetlana Antenen - Servion

secretaire.cc@servion.ch

*Bureau de vote au 1er étage du Vieux Collège de Servion
Ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00
Boîte aux lettres aux deux collèges (dernière levée : dimanche 11h00).*

Adresses officielles

Administration communale



Chemin du Clos-Joli 2 - 1077 Servion - www.servion.ch

Greffes municipal :

info@servion.ch

021 903 17 08

Christophe Chaillet - Secrétaire municipal

Laure Oberson - Secrétaire adjointe

Sandrine Dellanoce - collaboratrice administrative

Bourse communale :

bourse@servion.ch

021 903 17 08

Patricia Dutoit - Boursière communale

Céline Matthey Monteleone - collaboratrice admin.

Service de la population :

population@servion.ch

021 903 53 70

Anne-May Dufey - Préposée au contrôle des habitants

Laure Oberson - adjointe

Lundi, mardi, mercredi et vendredi 09h00 - 11h00

Jeudi (fermé le jeudi matin) 17h00 - 19h00

Administration cantonale



Préfecture du district de Lavaux-Oron :

Daniel Flotron - Préfet

Ch. de Versailles 6 - 1096 Cully

021 316 07 10 - prefecture.lavauxoron@vd.ch

Gendarmerie cantonale :

Poste d'Oron-la-Ville - 021 557 86 21 - urgence 117

Justice de Paix :

021 557 82 55 - Rue Davel 9 - 1096 Cully

Etat civil :

021 557 07 07 - Av. de Sévelin 46 - 1014 Lausanne

etat.civil@vd.ch

Tribunal d'arr. Est vaudois :

021 557 12 50 - Rue du Simplon 22 - 1800 Vevey

Office d'impôt du district :

021 557 10 00 - Rue du Simplon 22 - 1800 Vevey

Office des poursuites :

021 557 83 10 - Ch. de Versailles 6 - 1096 Cully

Registre foncier Est Vaudois :

021 557 12 12 - Rue du Simplon 24 - 1800 Vevey

Office régional de placement :

021 557 19 10 - Av. C.-F.-Ramuz 43 - 1009 Pully

Adresses officielles (suite)

Services communaux, intercommunaux ou régionaux

Bureau technique :

technique@servion.ch

021 903 35 28

Lundi et mardi

Jeudi

Corinne Charbonnet - Collaboratrice administrative

Chemin du Clos-Joli 2 - 1077 Servion

09h00 - 11h00 ou sur rendez-vous

sur rendez-vous

Employés communaux :

Carlos Alves 076 349 68 80

Raphaël Chapuis 079 446 99 67

Fabrice Ramoni 079 239 71 22

Jérôme Padrun 076 822 13 10

Cecilia Ferreira 076 559 80 95

Association intercommunale de distribution d'eau AIESFE :

Michel Rochat - Président du Comité Directeur

079 290 10 90 - michel.rochat@jorat-mezieres.ch

SDIS Oron-Jorat :

www.sdis-oron-jorat.ch

info@sdis-oron-jorat.ch

Corps intercommunal des sapeurs-pompiers

Route de Lausanne 54a - CP 86 - 1610 Oron-la-Ville

Maj. Yannick Arnould - Commandant

076 579 05 86 - yannick.arnould@pompier-oron.ch

ORPC Lavaux-Oron :

www.orpclavauxoron.ch

orpc.lavaux-oron@vd.ch

021 338 03 60

Organisation régionale de Protection Civile

Rte de l'Industrie 15 bis - 1072 Forel (Lavaux)

Lt-col Patrick Favre - Commandant PCi

079 321 12 52 - patrick.favre2@vd.ch

Groupement forestier

Broye-Jorat :

Z.I. de l'Ecorcheboeuf 23 - 1084 Carrouge

Didier Gétaz - garde-forestier

079 213 27 46 - didier.getaz@vd.ch

Paroisses

Eglise Evangélique

Réformée du canton de Vaud :

www.eerv.ch/region/la-broye/jorat

Paroisse du Jorat

Bertrand Quartier - Diacre

021 331 58 97 - bertrand.quartier@eerv.ch

Paroisse catholique :

Notre Dame d'Oron-la-Ville

www.upierroches.ch

Unité pastorale St-Pierre Les Roches

Abbés **Adalric Jatsa** et **Alain Martial Nguetsop**

021 909 50 37 - up.st.pierre@bluewin.ch

Services médicaux et sociaux

Services médicaux




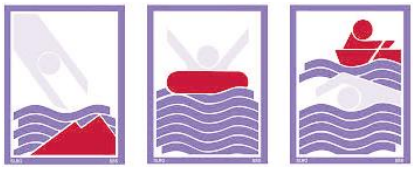


Médecins de garde :		Centrale des médecins	0848 133 133
Centre médical du Jorat :		Rte de Servion 4 - 1083 Mézières	
		Médecins généralistes	021 903 19 13
		Médecins en psychiatrie	021 903 19 13
		Médecins en pédiatrie	021 903 60 00
		Chirurgie orthopédique	021 903 11 23
		Cabinet dentaire	021 903 59 03
		Cabinet de physiothérapie	021 903 21 18
Pharmacie du Jorat :		Rte de Servion 6 - 1083 Mézières	021 903 02 60
Physiothérapeute :		Anita Schaub - Les Cullayes	079 669 12 84
Samaritains Vaud: Section Haute-Broye Jorat CP 153 - 1610 Oron-la-Ville		Stella Dougoud , Présidente section@samaritains-hbj.ch www.samaritains-hbj.ch	
EMS :		Le Signal - Les Cullayes	021 903 11 66
		Résidence Praz-Joret - Mézières	021 903 09 40
		La Faverge - Oron-la-Ville	021 908 09 08
		Le Flon - Oron-la-Ville	021 908 02 00
Vétérinaires :		Cabinet Argos - Servion	021 903 60 60
		Julien Lador - Mézières	021 903 01 01
		Cabinet Krebs - Mollie-Margot	021 781 18 19
		Eugène Chabloz - Oron-la-Ville	021 907 84 84

Services sociaux



Centre médico-social CMS :		Le Bourg 40 - Oron-la-Ville	021 907 35 50
Infirmière petite enfance :		Permanence lundi au vendredi (matin)	021 641 08 10
Centre Social Régional CSR et Agence d'Assurances Sociales AAS		Le Bourg 11 - Oron-la-Ville https://arasoronlavaux.ch/	021 557 84 00
Cartons du cœur :			079 393 86 70
CSP Centre social protestant :		www.csp.ch	021 560 60 60

Secours et renseignements

<p>Police 117</p>	<p>Pompier 118</p>	<p>Ambulances 144</p>
		
<p>Rega – Air Glaciers 1414 - 1415</p>	<p>Sauvetage du lac 117</p>	<p>Secours routiers 140</p>
		
<p>La Main Tendue 143</p>	<p>Intoxication 145</p>	<p>SOS-Enfants 147</p>
		
<p>Renseignements téléphoniques 1811</p>		
		

Ecoles et vacances scolaires

Ecoles

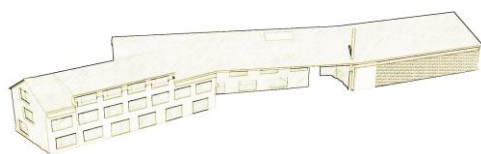
Servion fait partie de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) dont sont également membres les communes de : Corcelles-le-Jorat, Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Montpreveyres, Ropraz, Savigny, Syens, Vucherens et Vulliens.

Servion dispose de 12 classes de primaire :

Collège des Gollies

10 classes

021 338 04 56



Bâtiment de la boulangerie

2 classes

021 903 18 88



EPS du Jorat - Etablissement primaire et secondaire du Jorat :
www.ecolesdujorat.ch

Cédric Béguin - Directeur
Ch. du Raffort 11 - CP 77 - 1083 Mézières
021 557 35 10 - eps.dujorat@vd.ch

ASIJ - Association scolaire intercommunale du Jorat :
www.asij.ch

Nicolas Deprez - Responsable administratif
Chemin du Raffort 11 - 1083 Mézières
021 557 35 08 - cd.asij@gmail.com

L'APE Jorat - Association des parents d'élèves du Jorat :
www.ape-jorat.ch

Christine Müller - Présidente
079 473 52 06 - info@ape-jorat.ch

Vacances scolaires	2024-2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028
Rentrée scolaire	19 août	18 août	17 août	23 août
Lundi du Jeûne fédéral	16 septembre	22 septembre	21 septembre	20 septembre
Vacances d'automne	12 au 27 octobre	11 au 26 octobre	10 au 25 octobre	9 au 24 octobre
Vacances d'hiver	21 décembre 2024 au 5 janvier 2025	20 décembre 2025 au 4 janvier 2026	24 décembre 2026 au 10 janvier 2027	24 décembre 2027 au 9 janvier 2028
Relâches	15 au 23 février	14 au 22 février	6 au 14 février	12 au 20 février
Vacances de Pâques	12 avril au 27 avril	3 avril au 19 avril	26 mars au 11 avril	14 au 30 avril
Pont de l'Ascension (je/ve)	29 et 30 mai	14 et 15 mai	6 et 7 mai	25 et 26 mai
Lundi de Pentecôte	9 juin	25 mai	17 mai	5 juin
Fin de l'année scolaire	27 juin	26 juin	2 juillet	30 juin
Vacances d'été	28 juin au 17 août	27 juin au 16 août	3 juillet au 22 août	1 ^{er} juillet au 20 août

Transports et Agenda

Transports – CarPostal

Ligne 10.365

Moudon - Mézières VD - Forel (Lavaux) - Savigny - Lausanne Sallaz

Servion : 3 arrêts *Grange Rouge – Zoo/Tropiquarium - Clos de l’Auberge*

Ligne 10.360

Epalinges Croisettes - Mézières VD - Ferlens - Servion - Lausanne Sallaz

Servion : 5 arrêts *Mannesivaz - Vieux-Collège - Poste-Croisée A/B -
Grange Rouge - Zoo/Tropiquarium*

Les Cullayes : 2 arrêts *Pra la Tête - Village*



Ligne 10.385

La Rogivue - Palézieux - Oron-la-Ville - Servion

Servion : 4 arrêts *Clos de l’Auberge - Grange Rouge - Zoo/Tropiquarium*

Agenda des manifestations 2025



13 avril	Course des Ânes – Servion
24 mai	La Tête dans Les Tilleuls – Les Cullayes
31 juillet	Cinéma Open Air – Les Cullayes
1^{er} août	Fête Nationale – Les Cullayes
26 - 27 septembre	Exposition des artistes du Jorat – Les Cullayes
13 décembre	Marché de Noël et distribution de sapins – Les Cullayes
courant décembre	Fenêtres de l’Avent – Servion et Les Cullayes

Les détails seront communiqués par « tous-ménages »
et par le biais du site www.servion.ch.

Structures d'accueil de la petite enfance



Accueil Petite enfance Région d'Oron

Ch. du Centre 6 - 1077 Servion

021 903 14 13 - info@reseau-aperoch.ch - www.reseau-aperoch.ch

Nursérie-Garderie - Liloane
Oron-la-Ville

Virginie Lüthi, Directrice
021 907 18 18 - liloane@reseau-aperoch.ch

Nursérie-Garderie - Les Libellules
Carrouge

Joyce Constant, Directrice
021 903 40 41 - leslibellules@reseau-aperoch.ch

Nursérie-Garderie - Gribouille
Forel (Lavaux)

Joëlle Tâche, Directrice
021 781 12 79 - gribouille@reseau-aperoch.ch

Nursérie-Garderie - Cabolle
Savigny

Danielle Hennard, Directrice
021 781 36 62 - cabolle@reseau-aperoch.ch

UAPE - La Croc'
Forel (Lavaux)

Clémence Hennion, Directrice
079 887 18 32 (équipe) - 079 607 92 95 (Directrice)
lacroc@reseau-aperoch.ch

UAPE - L'Ilot
Oron-la-Ville

Jacqueline Fraefel / Corinne Albanesi, co-Directrices
079 895 89 49 - lilot@reseau-aperoch.ch

UAPE - Meli-Melo
Carrouge

Daniele De Col / Noémie Duvoisin, co-Directeurs
079 959 66 29 - 079 902 12 52
meli-melo@reseau-aperoch.ch

UAPE - Les Potirons
Savigny

Natacha Wicht, Directrice
021 781 16 62 - lespotirons@reseau-aperoch.ch

UAPE - Caban'Air
Servion

Stacy Ferrer / Chantal Charvet, co-Directrices
021 906 12 05 - cabanair@reseau-aperoch.ch

**AMF - Structure de coordination
des accueillantes en milieu familial**
Servion

Leslie Bétrisey / Sophie Marmy, Coordinatrices
021 906 12 06 - 079 384 08 86
amf@reseau-aperoch.ch

Jardin d'enfants Les P'tits Loups

Ch. du Centre 4 - 1077 Servion

021 903 29 56 - ptitsloups@bluewin.ch - www.ptitsloups.ch

dès 2 ans et demi jusqu'à l'école

Lundi au vendredi : de 08h15 à 11h45 - de 13h15 à 16h45

Fermé mercredi et vendredi après-midi et vacances scolaires.



Informations pratiques

Impôts et taxes communales

Genre	Taux	Date de paiement
Impôt sur le revenu	69% pour 2025	avec les impôts cantonaux
Impôt foncier	1 o/oo de l'estimation fiscale	juin - par la Commune
Taxe déchets	Fr. 90.- par habitant de plus de 18 ans Fr. 180.- par habitant en résidence secondaire Fr. 180.- pour les entreprises	février par la Commune (taxe annuelle)
Taxe épuration*	Collecteurs EU : Fr. -.50/m3 d'eau consommée Collecteurs EC : Fr. -.50/m2 bâti cadastré (COS) Epuration : Fr. 2.30/m3 d'eau consommée	décembre par la Commune (taxe annuelle)
Service des eaux*	Eau consommée : Fr. 2.30/m3 d'eau Redevance : Fr. 104.-/an Location compteur : Fr. 24.-/an	facturé par l'AIESFE
Impôt chien	Canton : Fr. 100.- /an Commune : Fr. 50.- / an	septembre par le Canton

* Des taxes de raccordement sont perçues voir www.servion.ch

Papiers d'identité

Seules les cartes d'identité se commandent auprès de l'administration communale.

Coût par carte (frais de port compris) : enfant Fr. 35.- adulte Fr. 70.-

Les passeports et les passeports combinés avec une carte d'identité se commandent au **021 316 20 30** ou directement en ligne sur le lien :

<http://www.biometrie.vd.ch>

N'hésitez pas à prendre contact avec le greffe avant de vous déplacer.

Boulangerie Duvoisin

Boulangerie - Pâtisserie - Tea-room - Alimentation

Lundi - vendredi 06h00 - 19h00
Samedi 07h00 - 17h00
Dimanche 07h00 - 16h00



021 903 36 37

ouvert 364 jours par an
fermé le 1er janvier

Agence postale 

La plupart des services postaux sont à disposition de la clientèle, 7 jours sur 7.

Location de la salle communale

Salle communale – Rte de Servion 4 – 1080 Les Cullayes

150m2 env.- mi-journée ou journée (de 9h00 à 8h00 le lendemain) - max. 80 - 100 personnes

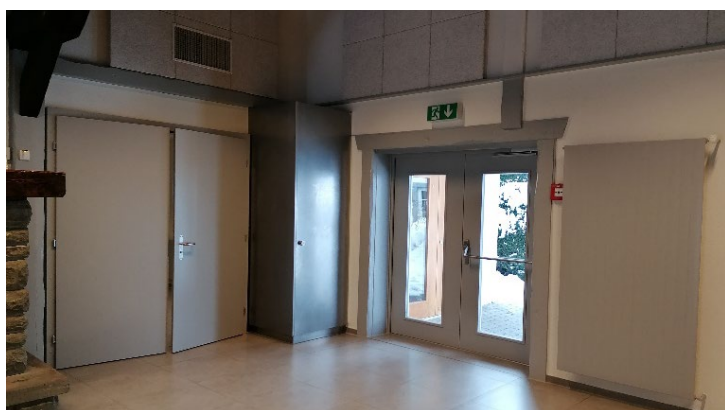
Responsable de la location : Greffe municipal au 021 903 17 08 ou info@servion.ch

Tarifs de location :	Résidents	Non-résidents
Salle seule 1/2 journée (<i>uniquement en semaine</i>)	CHF 100.-	CHF 150.-
Salle et buvette	CHF 200.-	CHF 300.-
Salle, buvette et cuisine	CHF 250.-	CHF 400.-
Sociétés locales et associations de la Commune	Gratuit 1x / an	
Vaisselle par armoire de 50 personnes	CHF 50.-	CHF 50.-
Service audio-visuel	CHF 100.-	CHF 150.-

Tarif forfaitaire : 2 - 3 jours (**mariages ou autres**) sur demande au greffe municipal.

Restaurateur : Nous n'avons aucun contrat d'exclusivité. Le Café Restaurant le Raisin est toutefois à disposition pour une offre incluant la mise en place et le nettoyage de la salle.

Décoration d'événement : l'entreprise JBTEVENTDECO, située à Servion, se tient volontiers à disposition pour un devis.



Sociétés et associations locales

Abbaye Servion-Ferlens-ESSERTES www.abbaye-servion-ferlens-essertes.ch	Loïc Bardet 079 718 01 88
Abbaye Montpreveyres-Les Cullayes	Christophe Thonney 079 910 19 91
Aînés du Jorat	Monique Maeder 021 903 18 03
Amicale des Anciens Pompiers des Cullayes	Raymond Vauthy 079 513 32 17
Amicale des Anciens Pompiers de Servion	Philippe de Vallière 021 903 21 42
Amis du tir Servion-ESSERTES www.tir-servion-essertes.ch	Murielle Guignet 079 226 56 73
Amis du Tropiquarium www.tropiquarium.ch/soutenir	Philippe Morel 021 903 52 28
Association des Ami.e.s du Théâtre Barnabé www.barnabe.ch/amis-cafe-theatre-barnabe	Delphine Indermühle 079 342 24 41
Association des Amis du Zoo www.zoo-servion.ch/les-amis-du-zoo	Murielle Guignet 079 226 56 73
Association des Paysannes Vaudoises Mézières et environs www.apv-mezieres.webador.ch	Andrea Bory 078 758 23 56
Association Jorat Souviens-toi www.joratst.ch	Claude-Yvan Jordan 079 943 99 63
Association les Rois Mages www.les-rois-mages.ch	Véronique Julier -
Badminton Club du Jorat www.bcjorat.ch	Grégoire Perruchoud 076 422 40 25
Club de Broomball les « Green Foxes »	Jeffrey Burnier 079 505 78 90
Club de Pétanque	Daniel Weisser 076 690 02 37
Club de Tennis de Table www.cttmezieres.ch	Bernard Cottier 079 250 51 78
Cœur Mixte de Carrouge www.choeurmixtedecarrouge.ch	Nathalie Zweifel 079 572 73 64
Fanfare du Jorat www.fanfare-du-jorat.ch	Nicole Pidoux 077 450 38 69
FC Jorat-Mézières www.fcjm.ch	Marc Chappuis 079 892 10 53
Gym Mézières www.sites.google.com/site/gymmezieres	Philippe Grandjean 078 606 44 50
Jardinables www.jardinables.ch	Carole Besson 079 482 27 04
Jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes	Fabrice Widmer 079 324 91 66
Ski Club « Les Genettes » www.lesgenettes.ch	François Gilliéron 021 903 12 52

Gestion des déchets (fonctionnement)

La Municipalité recommande aux consommateurs de retourner autant que possible les emballages et les objets usagés aux fournisseurs.

Ordures ménagères (sacs taxés) :

- Les sacs autorisés sont en vente dans les commerces locaux, dans les grandes surfaces ainsi qu'au bureau communal durant les heures d'ouverture.
- Les détenteurs de sacs d'ordures ménagères taxés les déposent à la déchetterie ou selon les directives de la Municipalité.

Mesures d'accompagnement :

Des mesures d'accompagnement du dispositif de taxation sont prévues, notamment en faveur des familles. La Municipalité en a précisé les modalités d'application dans une directive jointe au règlement.

Sont accessibles en tout temps :

A la déchetterie de Servion et au local de voirie, Place des 2 Tilleuls aux Cullayes :

- Des bennes destinées au **verre** (avec tri des couleurs).
- Des fûts pour les **huiles** végétales et minérales.
- Des containers pour divers déchets (**papier, cartons, fer blanc, textiles**, etc.).
- Des bigs bags pour y déposer les bouteilles **PET** vides, écrasées et bouchonnées.

A la déchetterie de Servion uniquement :

- Un emplacement destiné aux déchets **compostables**.
Le compostage chez l'habitant est toutefois vivement recommandé.
- Des bennes pour divers déchets (**encombrants, bois, ferraille, plastique, etc.**).

Horaires d'ouverture des déchetteries

Site de Servion :

Accès par le grand portail (jours fériés exceptés)

- Lundi 07h30 à 08h30
- Mercredi 16h30 à 18h00
- Samedi 09h00 à 11h00 et 15h30 à 17h30

Accès avec le badge (disponible au greffe moyennant une consigne de Fr. 20.-)

- Lundi à vendredi : 06h30 à 12h00 et 13h30 à 19h00
- Samedi : 09h00 à 11h00 et 15h30 à 17h30
- Dimanche et jours fériés : Fermés

Site de Les Cullayes :

Place des 2 Tilleuls, accès par badge uniquement – horaires idem site de Servion

**L'accès à ces deux déchetteries est réservé uniquement
aux habitants de la Commune de Servion.**

Déchets encombrants (non valorisables) :

Les déchets encombrants doivent être déposés dans une benne disponible à la déchetterie de Servion.

Ces déchets, meubles ou autres, doivent être autant que possible démontés (les matières valorisables séparées) et dans la mesure du possible compactés par le détenteur avant sa venue à la déchetterie.

Seuls sont acceptés dans la benne précitée les déchets ne pouvant pas être introduits dans un sac taxé.

Déchets valorisables (papier, carton, bois, métaux, textiles) :

Tous ces déchets sont à compacter autant que possible. Ils doivent être déposés à la déchetterie dans les containers et les bennes qui leur sont réservés.

Appareils ménagers, électroniques, spéciaux et matériaux inertes :

Les déchets suivants doivent être déposés à la déchetterie de Servion durant les heures d'ouverture :

- Appareils ménagers, électroniques, déchets spéciaux (peinture, néons, piles, etc.) ainsi que matériaux inertes de petites quantités (gravats, déchets de tuiles, vitrages, vaisselle, etc.).

Quantités importantes de déchets et déchets des entreprises agricoles :

- Les détenteurs de quantités importantes de déchets (déchets professionnels, déchets de constructions, rénovation ou en cas de déménagement) ne doivent pas déposer leurs déchets à la déchetterie. Ils devront commander, à leurs frais, une benne auprès d'une entreprise spécialisée.
- Les déchets des entreprises agricoles doivent être éliminés par les agriculteurs à leurs frais.
- Les déchets de tailles ou autres déchets compostables dépassant 2m³ doivent être évacués à la Compostière de la Coulette, Route de la Cérèce 5 à Belmont/Lsne (renseignements au greffe municipal 021 903 17 08).

Elimination des déchets carnés (cadavres d'animaux, déchets de boucherie et d'abattoir) :

Les déchets carnés, les déchets d'animaux et les cadavres d'animaux provenant d'une activité industrielle ou agricole ainsi que les cadavres d'animaux de compagnie doivent être acheminés par leurs détenteurs auprès du Centre de collecte de sous-produits animaux de Moudon, Rte de Bronjon 20 - 021 905 20 57.

Les frais d'élimination sont refacturés aux propriétaires deux fois par année sur la base du décompte établi par le CCSPA-Moudon selon la procédure suivante :

- Les montants inférieurs à Fr. 20.- par propriétaire et par semestre ne sont pas refacturés.
- Si les montants sont supérieurs, l'entier des coûts sera refacturé aux producteurs de déchets.

Gestion des déchets (suite)

Déchets refusés dans les sacs :

A la poubelle, **je ne peux pas jeter**:

- Les déchets spéciaux tels que vernis, laque, solvant, diluant, colle, matières toxiques
- Les médicaments (à remettre à la pharmacie)
- Le verre recyclable
- Le papier et le carton recyclables
- Les végétaux compostables
- Les néons et ampoules spéciales
- Les capsules de café Nespresso
- La ferraille, l'aluminium et autres métaux recyclables
- Le polystyrène expansé (sagex), à part les chips d'emballage en maïs (mou) à mettre dans les sacs poubelles



Les sacs blancs peuvent être déposés à la déchetterie de Servion (accès avec badge) ou à n'importe quel point de ramassage réservé aux sacs taxés « blancs et verts ».



Les déchets naturels végétaux provenant de l'exploitation des forêts, des champs et des jardins sont compostés en priorité.

Les feux de déchets sont interdits sur le territoire communal (art. 9 du règlement communal sur la gestion des déchets).

Gestion des déchets (suite)

CES MATIÈRES INCINÉRABLES NON RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES DANS LES SACS TAXÉS!



Bouteilles vides de vinaigre
ou d'huile.



Éléments en caoutchouc,
tuyaux de jardin.



petit mobilier, objets divers
jusqu'à 60 cm



Textiles et chaussures hors
d'usage ou souillés.



Berlingots de lait ou de jus
de fruits en carton plastifié.



Emballages et petits objets en plastique,
plastiques alimentaires tels
qu'emballages de viande, de légumes.



Petits bris de vaisselle, de vitres,
de miroirs, ampoules à filament.



Pots de yoghourt.



Sacs d'aspirateurs, déchets
de nettoyage.



Bâches et films plastiques
utilisés pour les travaux,
la peinture.



Papiers et cartons souillés, tels que
mouchoirs, papier de ménage,
cartons de pizza.



Couches-culottes, serviettes, tampons
hygiéniques.















Emballages de lessive, pots de
crème et de cosmétiques.








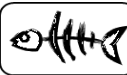



Produits d'hygiène tels que coton-tiges,
lingettes, brosse-à-dents, éponges.

Quoi

Où

	<p>Verre : bouteilles triées par couleur et débarrassées de tout bouchon, couvercle, entourage en paille, etc. Vitrages, miroirs, bocaux en verre, ...</p>	<p>Déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	 <p>Les huiles minérales et végétales doivent être séparées.</p>	<p>Déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	<p>La ferraille : objets avec plus de 50% de métal (casseroles, outils, vélos, mobilier métallique, ...).</p>	<p>Déchetterie : - Servion</p>
 	<p>Aluminium et fer blanc : Les boîtes (boissons, conserves), tubes, barquettes, etc.</p> <p><i>sauf : emballages composés alu/plastique et alu/papier tels que certains sachets (soupes, purées de pomme de terre, café), qui sont à jeter à la poubelle.</i></p>	<p>Déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	<p>Les emballages plastiques doivent prioritairement être ramenés dans les commerces. Les autres doivent être déposés dans la benne qui leur est réservée.</p>	<p>Commerces et déchetterie : - Servion</p>
	<p>Déchets encombrants : matelas, skis, moquettes, tapis, linos, tapisserie, mobilier, etc.</p>	<p>Déchetterie : - Servion</p>
	<p>Appareils électriques</p> <p>Appareils électroniques de bureau et de loisirs</p>	<p>Commerces et déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	<p>Capsules Nespresso (dans les fûts prévus à cet effet).</p>	<p>Commerces et déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	<p>Habits, souliers (en sacs) (dans les conteneurs mis à disposition par les organismes de ramassage).</p>	<p>Déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	<p>Papier et carton Les cartons doivent être aplatis sans corps étranger (sagex, plastique, etc.).</p>	<p>Déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>

	<p>Déchets de bois traités et non traités (meubles, traverses de chemin de fer, palissades, emballage en bois, etc.) <i>Les gros éléments doivent être cassés.</i></p>	<p>Déchetterie : - Servion</p>
	<p>Déchets facilement compostables : déchets verts, gazon, déchets de tailles et de jardin, <u>au maximum 2m³</u>.</p>	<p>Déchetterie : - Servion</p>
	<p>Déchets difficilement compostables : troncs d'arbre, foin, etc. ou volume dépassant 2m³ : doivent être amenés à la Coulette. <i>(07h30-12h00 - 13h00-17h00 samedi excepté)</i></p>	<p>Compostière de la Coulette Rte de la Cérèce 5 1092 Belmont Tél. 021 784 27 45</p>
	<p>PET : Bouteilles de boissons uniquement avec le logo PET.</p> <p>Les bouteilles doivent être aplaties.</p>	<p>Commerces et déchetteries : - Servion - Les Cullayes</p>
	<p>Le sagex et le polystyrène doivent être déposés dans la benne à plastique.</p>	<p>Déchetteries : - Servion</p>
	<p>Déchets spéciaux ménagers : Piles, batteries, néons, ampoules longue durée, solvants, peintures, aérosols, médicaments (<i>à ramener de préférence dans les pharmacies</i>), produits phytosanitaires et de traitement du bois. Tous ces déchets ne peuvent provenir que des ménages privés et en petites quantités. Attention: ces produits ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les égouts!</p>	<p>Commerces et déchetterie : - Servion</p>
	<p>Les pneus ne sont pas acceptés à la déchetterie.</p>	<p>Entreprises agréées (garages, etc.)</p>
	<p>Les déchets carnés ne sont pas acceptés à la déchetterie.</p>	<p>Usine d'incinération En Bronjon 1510 Moudon Tél. 021 905 20 57</p>
	<p>Table d'échange Par respect pour les utilisateurs, seuls des objets en <u>parfait état</u> doivent y être déposés.</p>	<p>Déchetterie : - Servion</p>

Détenteurs de chiens



Les cours obligatoires pour détenteurs de chiens ont été supprimés dès le 1er janvier 2017.

Dans le canton de Vaud, les cours pour chiens potentiellement dangereux (CPD), Rottweiler, American Staffordshire Terrier (Amstaff), American Pit Bull Terrier, ainsi que pour les chiens dont l'un des géniteurs fait partie d'une de ces races restent en vigueur.

Vous allez acquérir un chien et :

1. vous n'avez jamais été propriétaire de chien.

- a. Prendre contact avec la commune afin d'obtenir votre identifiant personnel pour votre inscription dans la base de données AMICUS en tant que détenteur de chien.

2. vous êtes ou avez déjà été propriétaire de chien.

- a. Utiliser votre identifiant personnel AMICUS pour enregistrer votre animal auprès du vétérinaire lors de l'implantation de la puce.
- b. Si le chien est déjà pucé, transférer le chien d'un propriétaire à l'autre dans AMICUS.



Vous ne devez pas oublier :

- 1. d'annoncer votre animal à la commune.**
- 2. d'annoncer vos changements d'adresse à la commune et dans AMICUS.**
- 3. d'enregistrer dans AMICUS les chiens avec des puces étrangères.**
- 4. d'annoncer le décès de vos chiens à la commune et dans AMICUS.**

***Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus
à la commune, au Service de la population :
021 903 53 70 ou population@servion.ch***

Téléréseau - Internet - Téléphonie



Un télé réseau alimente le village de Servion mais pas celui des Cullayes. Initialement construit et géré par Servion, il est propriété de l'entreprise Sunrise depuis le 1er mai 2024.

Par le biais de cette acquisition, Sunrise permet au village de Servion d'accéder au monde de la communication à très haut débit et ceci dans les versions technologiques les plus avancées sur un réseau câblé.

Sunrise offre les produits sans cesse mis à jour et les plus concurrentiels possible. Par le biais du télé réseau, les services de téléphonie fixe, internet et TV sont disponibles.

Pour plus d'information : www.sunrise.ch

Hotline : 0800 707 505



Swisscom offre depuis plusieurs années un raccordement Internet haut débit aussi bien à **Servion qu'à Les Cullayes**.

Il propose des offres pour la téléphonie (mobile et fixe), Internet et la télévision. Des offres combinées sont également possibles.

Pour plus d'information : www.swisscom.ch

Service de dépannage : 0800 800 800

Un peu d'histoire de Servion

À l'époque romaine

Ten l'an 58 avant l'ère chrétienne, notre région fut conquise par Jules César et devint une province romaine. Lors de la soumission des Helvètes à César, ceux-ci devinrent sujets du peuple romain. Ils conservaient une certaine autonomie locale, mais payaient à Rome un tribut.

Donatus Salvianus, esclave d'Auguste (mort en 50 après J.C.) est mentionné comme percepteur d'impôts de la région (exactor tributorum). Cependant rien ne prouve qu'il existe une relation entre Donatus Salvianus et notre village.

Au Moyen Âge

Au Moyen Âge, les terres de la région d'Oron se répartissaient principalement entre trois seigneuries : celle de l'Abbaye de Haut-Crêt, celle d'Oron et celle de Palézieux. L'Abbaye cistercienne de Haut-Crêt fut fondée en 1134 par Gui de Merlen, évêque de Lausanne, sur les terres actuelles des Thioleyres et des Tavernes. Parmi les très nombreux domaines dépendant de cette abbaye se trouvait notre village, ainsi qu'entre autres Essertes et Châtillens. La seigneurie d'Oron était quant à elle en partie possession de la royale Abbaye de Saint-Maurice.

Tant le cartulaire de Haut-Crêt que les archives de l'Abbaye de Saint-Maurice citent un certain nombre de faits et personnages que l'on peut situer entre le XII^e et le milieu du XV^e siècle. Il s'agit notamment de Paganus de Salvion (ou Payen de Salvion) cité en 1141. Il est le premier membre connu de la famille de chevaliers portant le nom de notre village, qu'elle avait pour fief.

Pierre de Salvion vivait, lui, en 1259. À cette époque, il remit pour le prix de douze livres lausannoises l'avouerie de cette terre à Pierre de Savoie. L'avoué y faisait administrer la justice et percevait annuellement de tout chef de famille une coupe d'avoine et une poule.

Un sceau du chevalier Guillaume de Sarvyon (ou de Servion), en 1291, représente un lion dans le champ (similitude d'armoiries avec Vuibroye).

Séparation Servion - Ferlens

Jusqu'au début du XIX^e siècle, Ferlens faisait partie de la Commune de Servion. La séparation de nos deux villages fut ordonnée par un décret du Grand Conseil daté du 3 juin 1816.

Depuis de nombreuses années, de "graves" différends opposaient les citoyens des deux bourgs. Le 1^{er} mars 1815, Jean-Jacques Gillieron, Daniel Pasche et Jean-Daniel Pasche adressèrent au Landamman et au Conseil d'État une pétition demandant la séparation.

La municipalité, avec Jean-Baptiste Devaud comme syndic, fait opposition à cette pétition. Ferlens fait une deuxième opposition. Le 3 juin 1816, le Grand Conseil décide le partage. Un acte de partage devra être négocié et les bourgeois devront opter pour Servion ou Ferlens.

L'accord final sera signé le 19 octobre 1820. 834 bourgeois opteront pour Servion et 377 pour Ferlens.

Depuis le début de ce siècle les habitants de Servion portent le sobriquet d'ânes. Pour quelle raison ?

Il existe dans la région de Servion-Mézières d'anciennes carrières de molasses. Les chariots lourdement chargés étaient tirés par des ânes. Bêtes et âniers cheminaient paisiblement le long des routes conduisant à Lausanne.

On prenait son temps, on s'arrêtait fréquemment. Les bourricots se régalaient de chardons, nombreux dans le Jorat, tandis que les charretiers lampaient la piquette au baril ou buvaient un verre dans un des rares relais.

C'est ainsi que, cahin-caha, on érigea de nombreux édifices lausannois en molasse de Servion (Crédit Foncier Vaudois).

La ronde du Jorat de René Morax tirée de "La Dîme" jouée au théâtre de Mézières en mai 1908 dit notamment : "Que voit-on à Servion ? Des ânes tondre les chardons, tra-la-la !" La ronde du Jorat baptisait ainsi les habitants de Servion, tout comme elle le fit avec les "coucous" d'Essertes et les autres villages de notre région.

Servion



Un peu d'histoire de Les Cullayes

Au Moyen Age, les Cullayes ont fait partie de la seigneurie de Vulliens, dont elles furent détachées à la fin du XIV^{ème} siècle avec Mézières et Carrouge pour former une seigneurie particulière.

Les armoiries des Cullayes, adoptées en 1923, présentent une tête de cerf et une rose. Ses couleurs sont le bleu, le jaune, le rouge et le blanc.

La rose rappelle les armes des anciens sires de Vulliens et le cerf celles des Cerjat, leurs seigneurs au 18^{ème} siècle.

En termes d'héraldisme nous dirions :

*Taillé au 1 d'azur au rencontre de cerf d'argent, au 2 de gueules à la rose d'or.
Une barre du même brochante sur la partition.*

Ses armoiries ont été reprises par la nouvelle Commune de Servion née le 1er janvier 2012 de la fusion entre Les Cullayes et Servion.

Les Cullatis ont un sobriquet qui connaît deux ou trois versions :

- *Lè Rondze-Bourri* (les ronges-colliers-de-chevaux), version Charles Roux dans « Noms et sobriquets des Vaudois » qui indique également *Lè Sabotâi* (les sabotiers) sans en donner les raisons.
- Dans leur ouvrage « Restons Vaudois », Roger Bastian et Albert Itten parlent pour la même définition des rongeurs de haies. Allusion faite aux nombreuses haies qui envahissaient le village et qui furent arrachées lors de la mise sur pied du Plan Wahlen.
- La ronde du Jorat, de René Morax, tirée de « la Dîme », jouée lors de l'inauguration du Théâtre du Jorat en mai 1908 dit notamment :
"Sur la route des Cullayes, les rondze-bourri broutent les haies, tra la"

Une première maison de commune a été construite en 1772 aux frais des communards. Elle comprenait un plain-pied qui servait de logement au régent où il y faisait l'école en hiver.

L'étage supérieur était destiné à l'école en été et, pendant toute l'année, le régent y donnait tous les dimanches le catéchisme et présidait tous les vendredis la prière.

Le clocher servait à appeler tout ce monde pour les services religieux et pour les assemblées de commune.

Le collège actuel a été construit en 1828.

Les Cullayes



Archives : La Tour du pétrole

Article Revue 18 juin 1938

Le forage de Servion

On inaugurerait officiellement, hier, le forage Vingerhoets numéro deux, à Servion. La tour métallique, haute d'une quarantaine de mètres, est située au sud-ouest du village, près des bois, dans un site admirable d'où l'on découvre, au loin, les vallonnements du Jorat, de la Broye et du pays fribourgeois. Si discrètement cachée qu'il faut être averti de sa présence pour remarquer les drapeaux qui la couronnent. Une baraque faite de tôle ondulée, un moteur qui ronfle jour et nuit, des bassins de décantation où l'eau qui revient du fond du trou dépose les matériaux dont elle s'est chargée avant de repartir pour les abîmes, c'est là toute l'installation. Quant aux tiges de forages et au foret lui-même, lourde pièce de métal à ailettes, c'est une autre histoire que nous espérons bien raconter un jour.

Juchés sur la première plateforme, dominés par un pont roulant sur lequel un ouvrier ajuste, l'une après l'autre, les tiges qui descendront dans les profondeurs de la terre — travail de longue haleine puisqu'il faut de trois quarts d'heure à une heure pour atteindre 165 mètres — des invités nombreux prirent contact avec l'entreprise. M. le conseiller d'Etat Fazan et M. l'ingénieur en chef Perret, M. le préfet Porchet, MM. les députés et syndics de la région coudoyaient M. le colonel commandant de corps Guisan, M. le colonel Petitpierre, M. le lieutenant-colonel R. Secretan et d'autres personnalités que la recherche du pétrole ne laisse point, à juste titre, indifférentes.

On entendit des paroles d'un courageux optimisme de M. Guisan fils, et de M. Vingerhoets, qui connaît tous les pays où sourd le carburant liquide. M. le syndic Détraz, de Servion, remercia les initiateurs d'avoir choisi de Jorat comme lieu de leurs essais et leur souhaita bonne chance.

Notons, en particulier, le très bel éloge que M. Vingerhoets fit de l'ouvrier suisse et vaudois, à son affaire, discipliné, de toute confiance. Les équipes qui travaillent à Servion — trois de cinq hommes chacune, tous du pays — se sont parfaitement mises au courant d'un labeur qui n'est pas sans difficulté, ni sans danger, où la précision et la conscience sont qualités maîtresses. M. Vingerhoets annonça enfin qu'un troisième forage serait prochainement entrepris, nous ne savons encore où.

Une savoureuse collation, où triomphèrent des sandwiches admirables de saveur préparés par M. Pasche, du Cheval-Blanc, et quelques bouteilles d'un vin parfait, mirent fin à la petite cérémonie.



Le forage de Cuarny atteignait hier 1401 mètres ; celui de Servion, à ses débuts, touchait 165 mètres.

Forages du 20 mai 1938 au 15 septembre 1939

Profondeur des forages : 1'432.95 mètres



Marché de Noël et distribution de sapins 2023



1^{er} août 2024

Sortie des Seniors 2022



Canapé forestier 2022



Que faire en cas de ...

Rupture d'une conduite d'eau ou si vous n'avez plus d'eau

Si vous habitez Servion ou Les Cullayes, prenez immédiatement contact avec l'Association intercommunale de distribution d'eau de Servion – Jorat-Mézières – Oron (AIESFE) :

le fontainier **Monsieur Florian Trolliet** ou
le président **Monsieur Michel Rochat**
au **021 903 37 05**.

Adresse de l'association : AIESFE - case postale - 1077 Servion

Panne d'électricité

Le réseau électrique de notre commune est géré par la Romande Energie.

Vous pouvez consulter l'état du réseau électrique sous :

<https://infos-pannes.romande-energie.ch/carte-du-reseau>

pour une vue d'ensemble des pannes en cours, des interruptions en cours et des interruptions planifiées.

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter cette dernière par courriel à soutien-technique@romande-energie.ch ou au **0848 802 555**.

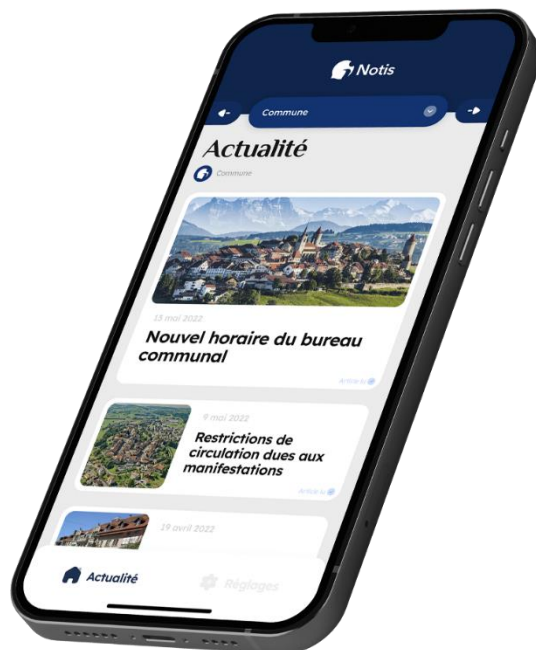
Survenance d'un évènement qui justifie l'implication de la Police Cantonale

Consultez le site <https://www.vd.ch/djes/polcant> de la Police Cantonale ou en appelant le **117 en cas d'urgence**.

Le poste de gendarmerie, attribué à notre commune, est situé à :
Le Bourg 11 - 1610 Oron-la-Ville
021 557 86 21 - oron.gdm@vd.ch

Mes notes personnelles

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



***Téléchargez
l'application de
Servion !***

